



## **CADRE DE REFERENCE POUR LE PROJET INSTITUTIONNEL DES STRUCTURES "TSA/DI"**

Ce document décrit les organisations et pratiques professionnelles communes à toutes les structures de l'enseignement spécialisé, qu'elles soient intégrées dans l'enceinte d'un établissement scolaire régulier ou non, accueillant principalement des élèves, enfants, adolescents et jeunes en formation<sup>1</sup> présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une déficience intellectuelle (DI). Le document sert également de base de référence pour orienter les collaborateurs des structures qui ne sont pas spécialisés TSA/DI, mais qui sont référents de jeunes avec TSA/DI se trouvant dans d'autres structures.

### **1. Organisation**

Les structures spécialisées dans l'accueil des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme font partie de l'enseignement spécialisé et dépendent de l'office médico-pédagogique, qui fait lui-même partie du DIP.

Leur spécificité est liée à la qualification du personnel qui y travaille, aux outils pédagogiques utilisés et à l'aménagement de l'environnement dans lequel les élèves évoluent.

### **2. Equipe pluridisciplinaire**

La collaboration, le partage et la réflexion entre professionnels issus de formations différentes sont au cœur de l'accompagnement des élèves. Leur but est d'amener chacun vers la plus grande autonomie possible à l'âge adulte, en l'accompagnant tout au long de son parcours scolaire dans son développement cognitif et social et en lui proposant des apprentissages adaptés tant à ses compétences qu'à ses difficultés.

L'équipe a également à cœur l'étroite collaboration avec les parents autour de l'élaboration et du suivi du PEI, mais aussi de tous les autres aspects de l'accompagnement des jeunes.

L'équipe se concerta avec le jeune, ses parents et le réseau thérapeutique et pédagogique externe concerné, afin de construire ensemble un projet adapté aux besoins et aux capacités de l'élève.

### **3. La formation**

Les professionnels évoluant dans ces structures se forment pour un accompagnement spécifique et reconnu sur le plan international des enfants et adolescents présentant un TSA. Les formations concernent les domaines suivants :

- Les connaissances scientifiques actualisées concernant les TSA
- Les principaux outils d'intervention et d'évaluation reconnus à l'heure actuelle qui sont spécifiques TSA (voir Annexe outils et connaissances communes)
- Les stratégies éducatives recommandées pour les élèves TSA/DI (voir Annexe outils et connaissances communes)
- Le partenariat avec les familles

---

<sup>1</sup> Ci-après, pour simplification, élèves.

- La constitution d'un projet éducatif individualisé (PEI)

Les professionnels bénéficient, dans la mesure des ressources disponibles, de l'appui de formateurs ou de superviseurs sur le terrain.

#### 4. Les outils

- **Aménagement du temps et de l'espace**

- **Les locaux**

Les locaux sont aménagés afin d'obtenir la meilleure structuration possible de l'espace, compte tenu des contraintes architecturales. Les espaces sont clairement définis et tiennent compte de la perception et des particularités sensori-motrices des jeunes qui les fréquentent.

- **Le temps**

Chaque élève bénéficie d'un horaire visuel personnalisé, adapté à ses possibilités de compréhension, en cohérence avec le PEI. Cet horaire est connu des parents et de tous les professionnels qui sont impliqués dans la prise en charge.

- **Le programme**

Chaque élève bénéficie d'un programme personnalisé tenant compte de ses compétences avérées et émergentes évaluées. Ce programme est établi en référence au plan d'étude romand (PER). Les acquis sont validés. Au niveau des compétences scolaires, l'équipe enseignante spécialisée se réfère au Plan d'Etude Romand (PER) **en adaptant les stratégies d'enseignement à l'autisme ou à la déficience intellectuelle.**

- **La communication**

Des outils de soutien à la communication, incluant des moyens auxiliaires, sont mis en place en fonction des besoins de l'élève.

#### 5. Spécificités concernant le Projet Educatif individualisé (PEI)

Sur la base des observations des parents et des professionnels qui entourent l'élève, ainsi que des évaluations formelles et informelles, et en se fondant sur ses capacités présentes ou émergentes et sur ses difficultés, un projet éducatif individualisé est élaboré, selon une méthodologie internationalement reconnue et une terminologie commune.

Les domaines de compétences figurant dans le PEI, en fonction de l'âge, sont:

- Compétences dans la vie de tous les jours
- Compétences et habiletés sociales
- Compétences sensori-motrices et psychomotrices
- Compétences cognitives
- Compétences communicationnelles réceptives et expressives
- Compétences scolaires
- Compétences préprofessionnelles

Le PEI décrit les compétences et difficultés du jeune, ses besoins, les moyens mis en œuvre pour le faire progresser et les objectifs qui sont visés. Les objectifs devront être mesurables dans le temps.

Il est évolutif, et il suit l'élève sans rupture. Il est aussi, ainsi que ses versions précédentes, accessible en tout temps au format papier et électronique, sur simple demande d'un professionnel travaillant avec l'élève ou sur simple demande des parents, garants de la transmission de ce document à des intervenants externes.

Ce document, construit en collaboration avec les parents, est signé par tous les partenaires. L'élève participe dans la mesure de ses moyens à l'élaboration du projet qui le concerne. Une attention particulière est portée à ce point avec la mise en place, en cas de besoin, de soutiens adaptés pour permettre cette participation.

L'atteinte des objectifs est évaluée périodiquement, mais au moins deux fois par an, et transmise aux parents et à l'élève au cours d'un entretien.

### **Projet d'inclusion ou d'intégration**

Un projet d'inclusion ou d'intégration peut être mis en place afin de favoriser le meilleur développement possible des compétences cognitives et sociales de l'élève au contact de ses pairs. Ce projet est conduit en collaboration avec un établissement régulier, ou éventuellement avec une autre structure ou dispositif de l'ES à vocation inclusive ou intégrative.

### **Plan de transition**

Un plan de transition, intégré dans le PEI, est élaboré avec l'élève et sa famille dès le début de l'année qui précède un changement de lieu de scolarisation. Il tient compte du projet de vie de l'élève, des aménagements et objectifs, et permet une préparation à l'intégration de la nouvelle structure d'accueil.

## **6. Partenariat avec les parents**

Les parents sont considérés comme des partenaires.

Ils sont régulièrement informés des éléments concernant leur enfant. Il est aussi attendu que les parents informent à leur tour la structure de tous les événements significatifs survenant dans la vie de leur enfant.

Un moyen de communication doit être défini, conjointement avec les parents (cahier de liaison, e-mail, SMS, téléphone, etc.). La fréquence des échanges est définie ensemble.

Les outils utilisés par les professionnels avec l'élève sont partagés et transmis aux parents.

Les réunions avec les parents sont l'occasion de faire le point sur le projet de l'élève, de redéfinir ensemble les priorités, ainsi que d'accompagner les familles en leur apportant un soutien social, psychologique et des transmissions d'outils pédagogique-éducatifs nécessaires pour leur enfant.

Le réseau comprend l'élève, ses parents et les professionnels qui l'accompagnent, y compris les intervenants externes. Il se réunit pour l'élaboration du PEI et pour les réactualisations de ce dernier.

## **7. Mutualisation des savoirs et des compétences dans le réseau autisme**

Dans le cadre du réseau formé par les structures accueillant des élèves porteurs de TSA/DI, il est important de pouvoir mutualiser les compétences, métiers et savoirs, dans l'idée d'une optimisation des partages de pratiques et des apports théoriques.

Chaque centre doit régulièrement échanger avec d'autres centres au sujet de ces pratiques. Cette ouverture permet de soumettre ses modalités de fonctionnement au regard de pairs et de bénéficier de leurs questionnements, mais aussi d'apports d'expérience et de compétence.

Au-delà de la formation de base, les directions de l'OMP veillent à l'encouragement de l'acquisition de connaissances « spécialisées » complémentaires. Les personnes formées deviennent des personnes ressources, non seulement pour leur centre, mais aussi pour d'autres structures, partout où sont accueillis des élèves avec TSA et/ou déficience intellectuelle.

Les compétences acquises doivent permettre une juste compréhension des personnes avec autisme, leur manière de penser, de percevoir et de comprendre le monde, afin d'utiliser les outils de la façon la plus proche des besoins de ces personnes, y compris dans le domaine des compétences et des apprentissages scolaires.

Voici les trois axes de mutualisation:

**1. Rencontres et échange de pratiques**

- jumelage(s) interactif(s) entre structures OMP du réseau autisme
- en séance Dir OMP, RP, RT des structures du *réseau autisme* OMP (3 séances annuelles).

**2. Plate-forme interactive**

- information, partage de documents, partage d'outils via le site intranet DIP.

**3. Pool d'intervention réseau autisme**

- collaborateurs « ressources » avec compétence(s), expertise(s) métier confirmée(s) pouvant intervenir à la demande de la direction ou de structures OMP, selon un cadre délimité par une procédure ainsi qu'un recrutement selon des normes certificatives.

Ces experts ont reçu une formation certifiante ou de niveau universitaire, avec des connaissances actualisées. Ils sont détenteurs de formations spécifiques certifiées et disposent d'une solide expérience de terrain.

30 mai 2017

## Propositions d'outils et de connaissances communes à l'ensemble des structures TSA

### Socle minimum commun des connaissances

- Connaissance du « Guide des bonnes pratiques dans le traitement des troubles du spectre autistique » et de la « Convention relative aux droits des personnes handicapées ».

### Outils d'évaluation

Compétences évaluées	Outils	Tranche d'âge	Réalisé par
Compétences sociales, la communication, l'autonomie et la motricité.	VABS Echelle de Vineland  Echelle non spécifique à l'autisme	6 mois – 18 ans	Psychologues
Communication, la vie quotidienne et la socialisation. Personnes avec déficience intellectuelle, trouble du développement, TSA.	Vineland II  Echelle d'évaluation du comportement socio-adaptatif du Vineland.	Tous les âges	Psychologues
Développement moteur et cognitif du jeune enfant.	Muller Scales of Early Learning  Echelle de Mullen	0 – 5 ans 8 mois	Psychologues
Fonctionnement cognitif	WPPSI WISC WAIS	2 ans 6 mois- 3 ans 6 -16 ans 11 mois Adultes	Psychologues
Niveau de développement des personnes avec autisme	PEP 3 Profil psycho-éducatif  AAPEP Profil psycho-éducatif pour ados et adultes	6 mois – 7ans  Adolescents adultes	Psychologues Educateurs-ices Enseignants-es
Compétences fonctionnelles pour personnes avec autisme et/ou déficience intellectuelle sévère	EFI Evaluation des compétences fonctionnelles pour l'intervention	Adolescents adultes	Educateurs-ices Enseignants-es Psychologues
Communication réceptive pour personnes avec autisme communiquant pas ou peu verbalement	COMVOOR Evaluer la communication et intervenir	Toutes	Logopédistes
Mesurer l'impact des troubles sensoriels de l'enfant dans la vie quotidienne.	Profil sensoriel	Enfants	Ergothérapeutes Psychomotriciens -nes

Grilles d'observation, entretien avec les parents, items d'évaluation selon la compétence spécifique recherchée.	Evaluations informelles	Toutes	Educateurs-ices Enseignants-es
Evaluation des compétences scolaires	Evaluations scolaires : contrôles sommatifs avec la reformulation des consignes et une clarification de la présentation. Aménagement de la fiche selon le PER Adaptation du PER pour l'enseignement spécialisé.	Enfants Adolescents	Enseignants-es
Evaluation qui permet, à partir du point de vue la personne ou du répondant, de mesurer la réalisation des habitudes de vie, de la participation sociale et d'identifier les situations de handicap vécues.	MHAVIE  Mesure des habitudes de vie	Toutes	Educateurs-ices Enseignants-es

### Intervention

Domaine d'intervention	Moyens	Tranche d'âge	Réalisé par
METHODOLOGIE COMMUNE Evaluation des différents domaines de compétences Formulation d'objectifs généraux et spécifiques Formulation des moyens Réalisation : description des étapes selon un temps défini à l'avance Critères de réussite et révision régulière des objectifs Collaboration avec les parents et le réseau. Participation de l'élève.	PEI Programme éducatif individualisé	Toutes	Tous

Evaluation Individualisation Structuration du temps et de l'espace Collaboration et partenariat avec les parents et le réseau	TEACCH Traitement et éducation des enfants autistes ou avec des troubles de la communication associés	Toutes	Tous
Développement de communication expressive, verbale ou non verbale	Outils de communication augmentative et alternative	Toutes	Educateurs-ices Enseignants-es Logopédistes
Gestion et analyse des problèmes de comportement	Analyse fonctionnelle des comportements défis	Toutes	Educateurs-ices enseignants-es
Développement des habiletés et des compétences sociales ainsi que des loisirs	Mise en place de groupes de compétences sociales selon la méthodologie propre à ces groupes TSA. Scénarios sociaux Evaluation informelles	Toutes	Tous
Enseignement sur supports numériques	Tablettes/ordinateurs	Toutes	Educateurs-ices Enseignants-es
Intégration sensorielle	Application des diètes sensorielles	Toutes	Educateurs-ices Enseignants-es Psychomotriciens -nes

#### Outils de collaboration parents-professionnels

- Mieux ensemble (Peter VERMEULEN & Cis SCHILTMANSIEUX)

décembre 2017